



## CONSEIL MUNICIPAL

### Compte-rendu

Affiché à la Mairie de  
Valdahon le :  
27/02/2015

**Séance du jeudi 26 février 2015**  
qui s'est déroulée à la Mairie de Valdahon

Visé par :  
Le Maire de Valdahon  
Gérard LIMAT

### PRÉSENCES

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville – 1 rue de l'Hôtel de Ville – 25 800 Valdahon, sous la présidence de M. Gérard LIMAT.

La séance est ouverte à 20h05 et levée à 22h15.

**Etaient présents** : M. Bertrand AIZIN, M. Jacques ANGELI, M. Michaël BILLEREY, M. Alain BILLOD, M. Guy BRUCHON, Mme Danielle CALAIS, Mme Blandine CHABRIER, Mme Martine COLLETTE, M. Alain DUTERTRE, M. Eric FAIVRE, M. Gérard FAIVRE, Mme Sylvie LE HIR, M. Gérard LIMAT, Mme Colette LOMBARD, M. Raphaël PAGAUD, M. Christian PARRENIN (à partir du 2), M. Noël PERROT, Mme Annie PONÇOT, Mme Nadia POURET, Mme Marine PUNKOW, Mme Hélène SIMONIN, Mme Anne TERRIBAS, M. Jean-Marie VOITOT

**Etaient absents** : Mme Lucinda BARBIER, M. Eric GIRAUD, Mme Patricia LIME, Mme Aline BULTHE, Mme Nelly BRECHEMIER, M. Guillaume GILLIOT

**Secrétaire de séance** : Mme Anne TERRIBAS

**Procurations de vote** :

**Mandants/Mandataires** : L BARBIER/M. PUNKOW, E. GIRAUD/G. FAIVRE, P. LIME/N. PERROT, A. BULTHE/B. CHABRIER, N. BRECHEMIER/C. LOMBARD, G. GILLIOT/J. ANGELI

## ORDRE DU JOUR

<b>PRÉSENCES</b> .....	1
<b>ORDRE DU JOUR</b> .....	2
<b>RELEVÉ DE DÉCISIONS</b> .....	3
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b> .....	3
1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2015 .....	3
<b>FINANCES LOCALES</b> .....	3
2. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES .....	3
<b>DOMAINE ET PATRIMOINE</b> .....	15
3. SCHEMA NATIONAL D'ELECTROMOBILITE – MANDATEMENT DU SYDED POUR L'INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE .....	15
4. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL AVEC LA CROIX ROUGE .....	17
5. MODIFICATION DE L'ECHANGE DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET MME BRIGITTE BULTHE .....	17
6. VIE NEUVE HABITAT 2006 EXTENSION : VENTE DU LOT N° 46 A M. ET MME JORDAN FAIVRE.....	18
<b>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</b> .....	18
7. FORMATION DES ELUS MUNICIPAUX.....	18
<b>COMMANDE PUBLIQUE</b> .....	19
8. ATTRIBUTION DE MARCHES DE TRAVAUX - PROGRAMME VOIRIE 2015 .....	19
9. EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION .....	20
<b>INFORMATIONS DU MAIRE</b> .....	20

## RELEVÉ DE DÉCISIONS

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 1. Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du compte-rendu de la séance de Conseil municipal du 22 janvier 2015

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Maire :

- ouvre la séance du Conseil municipal,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus en séance.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- nomme Madame Anne TERRIBAS comme secrétaire de séance,
- approuve le compte-rendu de la séance de Conseil municipal du 22 janvier 2015.

**Rapport adopté à l'unanimité :            Pour: 28                            Contre: 0                            Abstention: 0**

### FINANCES LOCALES

#### 2. Débat d'orientations budgétaires

La tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4311-1, et L. 5211-26 du code général des collectivités territoriales).

S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la ville, de mettre en lumière certains éléments bilanciaux rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités à afficher dans le budget primitif.

Le débat d'orientations budgétaires ne donne pas lieu à un vote, il a cependant pour objet de permettre la définition des grandes orientations du budget primitif qui sera adopté le mois prochain.

Le DOB de la commune de Valdahon, comme celui de toutes les autres communes, est impacté par :

- l'environnement macroéconomique: la Loi de Finances, le niveau des taux d'intérêt...;
- l'évolution du contexte socio-économique local, les dotations de l'État, les relations financières avec les partenaires que sont le Conseil général, le Conseil régional, les obligations juridiques ou réglementaires...

## I – LE CONTEXTE NATIONAL

### 1) Perspectives économiques

#### Croissance :

Les perspectives de croissance pour la France : + 1% pour 2015 (+ 0,4% en 2014).

#### Inflation :

Pour 2015, l'inflation prévisionnelle se situe à + 0,9% (taux estimé fin 2014 : +0,5%).

### 2) Les concours financiers de l'Etat

La loi de programmation pluriannuelle des finances publiques (LPFP) 2014-2019 associe étroitement les collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics.

L'article 14 de la LPFP prévoit la poursuite de la réduction des concours financiers de l'État alloués aux collectivités territoriales sur la période 2015-2017 pour atteindre l'objectif fixé. À l'horizon 2017, la réduction des dotations atteindra 11 Milliards €.

Les collectivités territoriales vont être confrontées sur les trois prochaines années à une baisse des concours de l'Etat de 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017 (3,7 Md€ par an).

En 2015, la répartition de l'effort entre les trois catégories de collectivités (bloc communal, départements et régions) s'effectue comme en 2014, au prorata de leur poids dans le total des recettes des collectivités territoriales.

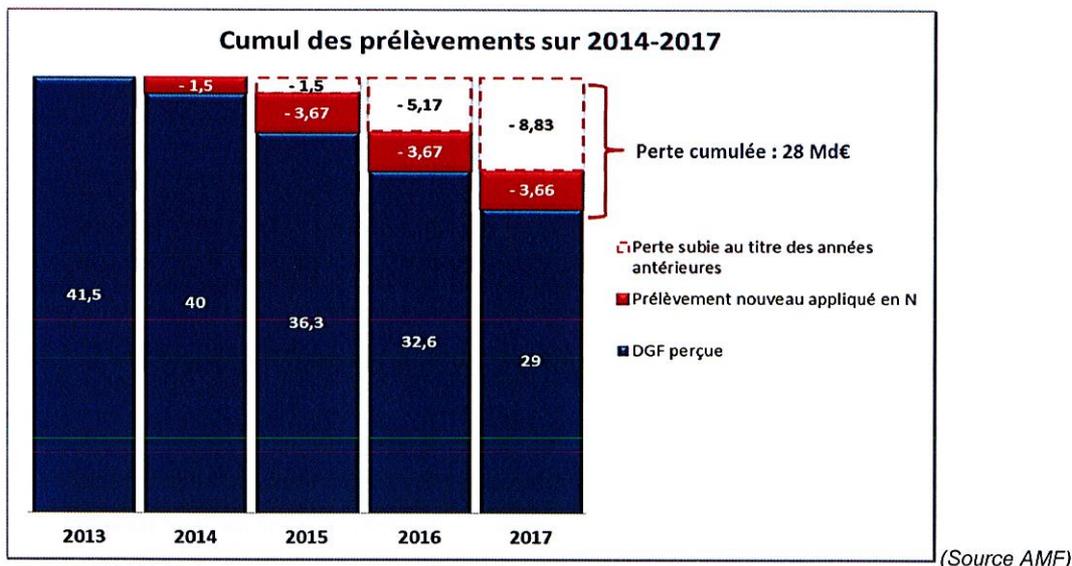
Répartition de l'effort entre les catégories de collectivités territoriales		
Catégories de collectivités	En Md€	En % du total
Bloc communal	2,071	56,4%
Départements	1,148	31,3%
Régions	0,451	12,3%
<b>Total</b>	<b>3,670</b>	<b>100,0%</b>

(Source Stratorial Finances)

Le montant des contributions individuelles sera calculé par les services de l'Etat au cours du premier trimestre 2015, en fonction du montant de recettes réelles de fonctionnement, comme cela a été le cas en 2014.

Ce qu'il faut retenir, c'est que la contribution 2015 demandée à chaque collectivité viendra s'ajouter à celle de 2014. La contribution supportée en 2014 ne sera pas effacée en 2015 ; autrement dit, on ne reviendra pas, en 2015, au niveau auquel se situaient les dotations en 2013.

Il en sera de même sur l'ensemble de la période de contribution (2014-2017). Il ne s'agit pas de baisses successives annuelles avec « remise à zéro » d'une année sur l'autre mais bien de baisses cumulées, ainsi que le montre le graphique suivant :



### 3) Estimation de la contribution de Valdahon (source Association des Maires de France)

	2014	2015	2016	2017
Contribution au redressement des finances publiques au titre de 2014	31 981 €	31 981 €	31 981 €	31 981 €
Montant estimé des contributions supplémentaires annuelles sur la période 2015-2017		78 865 € *	78 865 €	78 865 €
			78 865 €	78 865 €
				78 865 €
Perte annuelle par rapport à 2013	31 981 €	110 846 €	189 710 €	268 575 €

#### Clés de lecture :

**2014 :** la contribution au redressement des finances publiques de notre collectivité s'est élevée à 31 981 €.

**2015 :** la contribution qui s'appliquera à notre collectivité au titre de 2015 peut être estimée à 78 865 € (montant calculé selon la méthode d'estimation de l'AMF, en fonction des dispositions votées en loi de finances pour 2015 et des données en sa connaissance).

Il s'agit d'une contribution supplémentaire venant s'ajouter à celle déjà supportée en 2014. Dans la mesure où la dotation attribuée à notre collectivité en 2015 supportera à la fois la contribution appliquée en 2014 et la contribution supplémentaire appliquée pour 2015, la perte totale de dotation supportée par votre collectivité en 2015, par rapport au niveau de dotation perçu en 2013, est estimée à 110 846 € (somme des deux montants : contribution 2014 + estimation contribution 2015).

**2016** : la contribution supplémentaire qui s'appliquera à notre collectivité pour 2016 peut être estimée, en l'état actuel des éléments connus, à 78 865 €. Celle-ci s'ajoutant aux contributions supportées au titre des années précédentes, la perte de dotation par rapport à 2013 est estimée au total à 189 710 €.

**2017** : la contribution supplémentaire qui s'appliquera à notre collectivité pour 2017 peut être estimée de la même manière qu'en 2016, à 78 865 €. Celle-ci s'ajoutant aux contributions supportées au titre des années précédentes, la perte de dotation par rapport à 2013 est estimée au total à 268 575 €.

## II – LES PRINCIPALES TENDANCES SUR LES FINANCES DE LA COMMUNE EN 2014

### Les dépenses de fonctionnement

Chap	Libellé	2010	2011	2012	2013	2014
O11	Charges à caractère général	1 106 727	1 143 655	1 223 888	1 308 288	1 406 912
O12	Charges de personnel et frais assimilés	1 421 571	1 401 534	1 328 397	1 328 730	1 343 581
O14	Atténuation de produits	29 077	229 481	230 829	218 978	232 787
65	Autres charges de gestion courante	291 159	294 825	321 884	389 414	361 828
O23	prélèvement investissement		0	0	0	0
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>2 848 534</b>	<b>3 069 495</b>	<b>3 104 998</b>	<b>3 245 410</b>	<b>3 345 108</b>
66	Charges financières	214 944	249 414	221 360	197 902	182 298
67	Charges exceptionnelles	3 346	26 276	4 344	17 693	5 783
42	opération ordre entre section	164 830	171 787	186 820	185 298	209 402
	<b>TOTAL des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>3 231 654</b>	<b>3 516 972</b>	<b>3 517 522</b>	<b>3 646 303</b>	<b>3 742 591</b>

### Recettes réelles de fonctionnement

Chap	Libellé	2010	2011	2012	2013	2014
70	Produits des services du domaine et ventes	214 164	168 172	225 625	211 976	212 773
73	Contributions directes	1 800 558	1 956 602	2 466 497	2 538 345	2 630 832
74	Dotations et participations	1 507 306	1 671 105	1 424 202	1 318 284	1 480 578
75	Autres produits de gestion courante	246 014	248 951	283 150	263 400	272 427
O13	Atténuations de charges	44 407	58 391	45 871	40 634	52 585
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>3 812 449</b>	<b>4 103 221</b>	<b>4 445 345</b>	<b>4 372 639</b>	<b>4 649 195</b>
76	Produits financiers	10	73	12 705	8	6
77	Produits exceptionnels	150 839	938 597	56 973	30 372	53 460
o42	opération ordre entre section		1 179	31 494	4 192	
	<b>TOTAL des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>3 963 298</b>	<b>5 043 070</b>	<b>4 546 517</b>	<b>4 407 211</b>	<b>4 702 661</b>

**Soit une épargne brute provisoire de 960 070 € en 2014.**

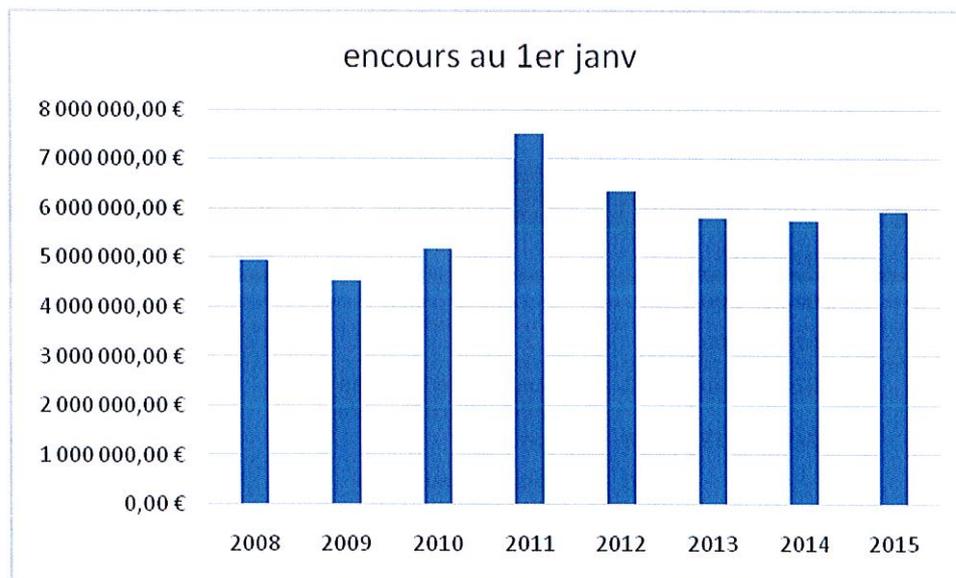
## Balance globale du budget principal en 2014 :

Budget	budget principal
	<b>INVESTISSEMENT</b>
dépenses	2 522 286.00 €
recettes	3 020 733.40 €
résultat exercice 2014	498 447.40 €
résultat 2013	-1 160 246.46 €
<b>TOTAL</b>	<b>-661 799.06 €</b>
	<b> FONCTIONNEMENT</b>
dépenses	3 742 593.11 €
recettes	4 702 662.99 €
résultat exercice 2014	960 069.88 €
résultat 2013	792 600.00 €
<b>Total</b>	<b>1 752 669.97 €</b>
<b>Résultat provisoire exercice</b>	<b>1 090 870.91 €</b>

## L'encours de la dette

Capital restant dû au 31/01/2015 : 5 937 884 €

Soit par habitant : 1 122 €/hab (moyenne de la strate : 1 116 € - chiffre 2013 source Ministère des Finances)



Annuité / recettes de fonctionnement 2014 : 16.29 %

Capacité de désendettement : 7,8 ans

La dette de la Ville est composée de 86,7 % d'emprunts à taux fixe et 13,3 % d'emprunts à taux variable, son taux moyen est à ce jour de 3,56 %.

Elle ne comporte pas d'emprunts à fort risque de taux.

### III – LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2015

Dans un contexte budgétaire contraint, marqué notamment par le gel puis la baisse des dotations de l'État, par des dépenses nouvelles sur lesquelles nous n'avons pas ou peu de prise (rythmes scolaires, normes, mesures salariales...) les orientations du projet de budget 2015 se déclinent selon les grands axes suivants :

- **La gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement** est une priorité dans un contexte national de réduction des dépenses publiques et est rendue indispensable par la diminution des ressources provenant de l'Etat (baisse de la DGF notamment) tout en ayant pour objectif de maintenir des services publics de qualité ; cependant, des contraintes comptables nouvelles obligent à majorer certains postes budgétaires ;
- **La préservation de la capacité d'autofinancement** permet la réalisation de projets structurants et d'investissements de proximité au bénéfice des Valdahonnais, sans recours excessif à l'emprunt, (l'emprunt prévisionnel représente cette année environ 26% du montant des opérations d'équipement prévues) ;
- **Une légère hausse de fiscalité en 2015**, dans le contexte de crise que nous connaissons, afin de ne pas alourdir le poids de la fiscalité locale (part communale) dans le budget des ménages ;
- **Le maintien du niveau d'endettement permet à la Commune** de dégager des marges de manœuvre au travers de la réduction de ses frais financiers et donc de ne pas hypothéquer la capacité d'investissement future ;
- **La priorité donnée à l'investissement**, participant ainsi au dynamisme économique et dont une part importante sera consacrée à la voirie et à l'amélioration de la qualité des services offerts à la population et à la jeunesse.

#### 1) Une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
Proposé 2015			Proposé 2015		
011	Charges à caractère général	1 547 591.00			
012	Charges de personnel	1 525 000.00			
014	Atténuations de produits	224 178.00	013	Atténuation de charges	18 000.00
042	Opération d'ordre entre section	249 861.12		Opération d'ordre entre section	30 000.00
			70	Produits des services	208 030.00
			73	Impôts et taxes	2 607 581.00
			74	Dotations et participations	1 401 237.00
65	Autres charges de gestion courante	443 302.00		Autres produits de gestion courant	266 000.00
66	Charges financières	183 356.21	75	Produits financiers	0.00
			76	Produits exceptionnels	50.00
67	Charges exceptionnelles	6 000.00	77		
	<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>4 178 788.13</b>		<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>4 530 898.00</b>
023	virement à la section d'investissement	1 033 102.68		002 excédent reporté	1 601 286.28
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 212 391.01</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 132 184.28</b>
				<b>RESULTAT PREVISIONNEL FONCTIONNEMENT</b>	<b>919 793.27</b>

### a. Les charges à caractère général

Elles sont évaluées à 1 547 591 €, soit en augmentation de 5 % par rapport au BP 2014 liées à la prise en compte des travaux en régie telle que demandée par la Trésorerie.

### b. Les dépenses de personnel

A l'étape du débat d'orientations budgétaires, la masse salariale brute est évaluée à 1.525 M€ soit en augmentation de 8.9 % par rapport au budget prévisionnel 2014 après plusieurs années de stagnation.

Le budget prévisionnel 2015 intègre notamment les éléments suivants :

- L'impact en année pleine du reclassement du 01/02/2014, notamment sur les avancements d'échelon et de grade ;
- Un nouveau reclassement des catégories B et C au 01/01/2015 ;
- la prise en compte des effets du glissement vieillesse technicité (GVT) qui comprend les avancements d'échelons, de grades et les promotions internes ;
- l'impact des mouvements de personnel (entrées et sorties) ;
- l'impact des contrats de mise à disposition temporaire passés avec le Centre de gestion ;
- l'impact de la mise à disposition de personnels par la communauté de communes.

### c. Les autres charges de gestion courante

Concernant les **subventions versées aux associations**, il est proposé d'inscrire 27 860.80 €, soit + 21% par rapport à l'inscription 2014, en raison notamment de l'organisation de la compétition des voitures à pédales cette année sur la commune. Les principales subventions sont maintenues globalement à leur niveau de 2014.

## 2) Préservation capacité d'autofinancement

	2012 (réalisé)	2013(réalisé)	2014(réalisé)	2015 (prévision)
Recettes fct réelles	4 515 023.00 €	4 403 019.00 €	4 702 661.00 €	4 500 898.00 €
Dépenses fct réelles	3 330 702.00 €	3 461 005.00 €	3 533 189.00 €	3 929 427.00 €
Epargne brute	1 184 321.00 €	942 014.00 €	1 169 472.00 €	571 471.00 €
Excédent reporté	961 717.00 €	986 723.00 €	792 600.00 €	1 601 286.28 €
TOTAL	2 146 038.00 €	1 928 737.00 €	1 962 072.00 €	2 172 757.28 €
Taux épargne brute	47.53%	43.80%	41.72%	48.27%
Annuité en capital de la dette	547 718.00 €	580 459.00 €	554 839.30 €	597 824.80 €
Epargne nette	1 598 320.00 €	1 348 278.00 €	1 407 232.70 €	1 574 932.48 €
Taux épargne nette	35.40%	30.62%	29.92%	34.99%

Cependant, grâce au dynamisme des recettes fiscales et à la maîtrise des dépenses, notre commune conserve un bon niveau d'autofinancement.

## 3) La fiscalité locale

Les bases de fiscalité locale ont été revalorisées de + 2.1 % en 2014.

La Loi de Finances a prévu une revalorisation des bases d'imposition de 0,9 % pour 2015. La Commission des Finances propose une augmentation de 1% des taux communaux. Le produit des contributions directes est évalué à 2 080 770 €, soit une augmentation de 1,9 % par rapport au produit 2014.

Fiscalité locale	hypothèse		hausse	
	base 2014		1.009	
	base 2012	base 2013	base 2014	base 2015
Taxe habitation	5 486 634	5 860 918	5 988 689	6 042 587
Taxe foncière bâtie	4 702 295	4 949 402	5 010 834	5 055 932
Taxe foncière non bâtie	72 717	70 723	70 272	70 904
Taxe professionnelle				
CFE	1 337 907	1 571 922	1 625 566	1 640 196
	taux 2012	taux 2013	taux 2014	taux 2014
Taxe habitation	16.63%	16.80%	16.80%	16.97%
Taxe foncière bâtie	14.11%	14.25%	14.25%	14.39%
Taxe foncière non bâtie	17.56%	17.74%	17.74%	17.92%
Taxe professionnelle				
CFE	18.83%	19.02%	19.02%	19.21%
	produit 2012	produit 2013	produit 2014	produit 2014
Taxe habitation	912 427	984 634	1 013 208	1 025 306
Taxe foncière bâtie	663 494	705 290	714 495	727 675
Taxe foncière non bâtie	12 769	12 546	12 383	12 704
Taxe professionnelle	0	0	0	0
CFE	251 928	298 980	309 075	315 085
<b>TOTAL</b>	<b>1 840 618</b>	<b>2 001 450</b>	<b>2 049 161</b>	<b>2 080 770</b>

#### 4) Les charges financières

La ville poursuit son objectif de contrôle de son endettement.

Un emprunt de 500 000 € est prévu cette année pour garantir l'autofinancement.

Cette politique menée depuis ces dernières années et les niveaux historiquement bas des taux d'intérêt allègent le poids des intérêts de la dette.

Ils sont évalués à 175 000 € pour 2015 contre 190 000 € inscrits au BP 2014 soit une diminution de 7.9%.

#### 5) L'investissement

Les dépenses d'équipement :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total des dépenses d'équipement	3 798 326 €	942 586 €	1 923 139 €	2 088 040 €	1 967 446 €	1 913 490 €

Les dépenses d'équipements peuvent se regrouper autour de 9 domaines de 3 natures : les études, les travaux et les achats. Le tableau suivant donne une vision synthétique des enveloppes budgétaires afférentes pour l'exercice 2015 :

	REPORT 2014	Préparation dépenses nouvelles budget 2015
BATIMENT	66 775.67 €	330 690.00 €
SPORT	34 197.39 €	194 500.00 €
VOIRIE-SECURITE	375 403.00 €	899 500.00 €
AMENAGEMENTS ET ETUDES	7 140.00 €	249 040.00 €
ACHAT MATERIEL	543.15 €	182 680.00 €
ANIMATION-COMMUNICATION	0.00 €	1 080.00 €
ECOLES	2 650.65 €	17 000.00 €
BIBLIOTHEQUE	0.00 €	500.00 €
SERVICES ADMINISTRATIFS	0.00 €	38 500.00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>486 709.86 €</b>	<b>1 913 490.00 €</b>

#### Les recettes d'investissement : détail des subventions notifiées à ce jour (chap 13)

VIDEOPROTECTION	7 372 €	DETR
TROTTOIRS RUE DE LA LIEZE 1ère tranche	35 670 €	DEPARTEMENT
TROTTOIRS RUE DE LA LIEZE 2ème tranche	102 000 €	DEPARTEMENT
VOIE DE LIAISON RUE ROGER ARNOUX	21 625 €	DETR
TERRAIN SYNTHETIQUE	10 000 €	RESERVE PARLEMENTAIRE
TERRAIN SYNTHETIQUE (complément)	15 000 €	LIGUE FOOT AMATEUR
<b>TOTAL</b>	<b>191 667 €</b>	

#### IV. LES ORIENTATIONS 2015 :

Avec le renouvellement de l'équipe municipale en mars 2014, les élus se sont engagés à construire la ville de demain. La nouvelle équipe mettra en œuvre, dans une perspective pluriannuelle, les actions annoncées dans le programme 2014-2020 afin de maintenir la ville telle que les Valdahonnais l'apprécient.

Compte tenu de la conjoncture financière actuelle, le budget municipal est contraint et des choix devront être faits.

- **Emploi, économie, urbanisme** : lancement de la procédure de révision du PLU, poursuite de l'implantation dans la zone d'activités En Pogie, acquisition de terrain en vue de la construction d'un nouveau quartier ;
- **Lien social** : continuité des études relatives à l'installation d'une maison de santé en relation avec de futurs médecins et les professionnels de santé, soutien aux associations locales ;
- **Prévention, sécurité des personnes** : installations de nouvelles caméras au collège en partenariat avec le Conseil général, réactivation du Comité Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD) ;
- **Action culturelle** : proposer tout au long de l'année une offre variée d'animations et de spectacles, entreprendre les études relatives à la réhabilitation de la chapelle Brachotte pour la transformer en espace culturel ;

- **Patrimoine** : réalisation d'un city stade, rénovation de la façade de l'espace Ménétrier ;
- **Environnement** : amélioration des cheminements piéton et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, rénovation du mobilier et de la signalétique urbaine, création de nouveaux parkings, amélioration de la circulation urbaine.

## V. CONCLUSION

Malgré un contexte économique difficile marqué par la diminution des concours financiers de l'Etat, la ville s'engage à poursuivre l'action locale avec des projets majeurs lancés en 2015.

Valdahon anticipe la ville de demain en poursuivant l'aménagement urbain tout en maintenant un cadre de vie agréable dans une perspective de développement durable.

Des finances saines qui s'accompagnent d'une gestion financière rigoureuse permettront le maintien des objectifs engagés.

## VI. LES BUDGETS ANNEXES

### 1) Résultat de l'exercice 2014

Budget	Assainissement M49	Forêt	Bâtiment Relais
<b>INVESTISSEMENT</b>			
dépenses	952 844.21	7 250.95	31 246.43
recettes	525 048.39	20 291.60	19 105.76
résultat exercice	-427 795.82	13 040.65	-12 140.67
résultat 2013	730 728.56	76 157.62	-31 935.12
<b>TOTAL</b>	<b>302 932.74</b>	<b>89 198.27</b>	<b>-44 075.79</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
dépenses	251 009.84	7 214.11	12 765.02
recettes	267 541.12	26 201.09	64 507.69
résultat exercice	16 531.28	18 986.98	51 742.67
résultat 2013	30 949.36	-28 251.91	
<b>Total</b>	<b>47 480.64</b>	<b>-9 264.93</b>	<b>51 742.67</b>
<b>Résultat provisoire exercice</b>	<b>350 413.65</b>	<b>79 933.34</b>	<b>7 666.88</b>

Budget	LOT Vie neuve 3 chênes	LOT vie neuve habitat06	Les Combaulles	Hts de Notre Dame	LOT Ages du four	Les parisiennes
<b>Investissement</b>						
dépenses	200 725.32	15 705.87	7 442.94	24 598.77	239 165.92	1 356.34
recettes	200 725.32	71 682.60	7 442.94	41 439.10	230 897.99	1 356.34
résultat exercice	0.00	55 976.73	0.00	16 840.33	-8 267.93	0.00
résultat 2013	-200 725.32	-71 682.60	-7 442.94	-41 439.10	-230 897.99	-1 356.34
<b>TOTAL</b>	<b>-200 725.32</b>	<b>-15 705.87</b>	<b>-7 442.94</b>	<b>-24 598.77</b>	<b>-239 165.92</b>	<b>-1 356.34</b>
<b>Fonctionnement</b>						
dépenses	200 725.32	119 691.91	7 442.94	42 757.59	265 166.20	1 356.34
recettes	200 725.32	53 028.18	7 442.94	45 150.12	239 166.61	1 356.34
résultat exercice	0.00	-66 663.73	0.00	2 392.53	-25 999.59	0.00
résultat 2013	34 427.32	16 736.31	33 979.96	169 616.94	448 424.61	60 083.14
<b>Total</b>	<b>34 427.32</b>	<b>-49 927.42</b>	<b>33 979.96</b>	<b>172 009.57</b>	<b>422 425.02</b>	<b>60 083.14</b>
<b>Résultat provisoire exercice</b>	<b>-166 298.00</b>	<b>-65 633.29</b>	<b>26 537.02</b>	<b>147 410.80</b>	<b>183 259.10</b>	<b>58 726.80</b>

Budget	Vie neuve habitat extension	Vallon ST MICHEL	ZA EN POUGIE	ZA Les Banardes
<b>Investissement</b>				
dépenses	36 866.35	342 056.90	872 385.91	59 325.68
recettes	36 471.36	529 413.97	802 786.38	61 197.95
résultat exercice	-394.99	187 357.07	-69 599.53	1 872.27
résultat 2013	-36 471.36	-85 413.97	-145 614.99	90 243.55
<b>TOTAL</b>	<b>-36 866.35</b>	<b>101 943.10</b>	<b>-215 214.52</b>	<b>92 115.82</b>
<b>Fonctionnement</b>				
dépenses	38 070.45	343 789.53	1 147 950.55	88 610.88
recettes	36 866.35	343 774.61	1 142 291.75	69 412.19
résultat exercice	-1 204.10	-14.92	-5 658.80	-19 198.69
résultat 2013	20738.32	0.66	-202 786.38	-61 197.95
<b>Total</b>	<b>19 534.22</b>	<b>-14.26</b>	<b>-208 445.18</b>	<b>-80 396.64</b>
<b>Résultat provisoire exercice</b>	<b>-17 332.13</b>	<b>101 929.04</b>	<b>-423 659.70</b>	<b>11 719.18</b>

## 2) Besoins de financement des budgets annexes

Les montants indiqués ci-dessous sont les subventions du budget principal M14 aux différents budgets annexes.

1	AGE DU FOUR	0.00
2	VNH 2006	0.00
3	VNH 2006 EXT.	0.00
4	VN3 LES CHENES	40 308.00
5	LES COMBAULLES	0.00
6	LES HAUTS DE NOTRE DAME	12 318.00
7	LES PARISIENNES	0.00
8	LES BANARDES	40 091.00
9	LES VALLONS ST MICHEL	0.00
10	BATIMENTS RELAIS	3 150.00
11	EN POUGIE	0.00
12	BOIS FORET	0.00
13	ASSAINISSEMENT (contribution au titre des eaux pluviales)	9 232.00

---

105 099.00 €

## 3) Besoin en investissement

RECAPITULATIF GENERAL	Investissement	
	Report 2014	Dépenses nouvelles
BUDGET ASSAINISSEMENT	66 000.00 €	350 500.00 €
BUDGET FORET	4 439.86 €	42 700.00 €

## 4) L'encours de la dette des budgets annexes

- Budget assainissement :
  - o Capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier : 1 093 295 €
  - o taux fixe 91 % - taux variable 9 %
- Budget bâtiment relais :
  - o Capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier : 226 899 €
  - o taux fixe 100 %
- Budget zone en Pougie
  - o Capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier : 600 000 €
  - o Prêt relais 100 % taux fixe
- Budget Vallon Saint Michel
  - o Capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier : 444 000 €
  - o Prêt relais 100 % taux fixe

## 5) Les budgets annexes lotissements

Il est proposé de clôturer les budgets annexes des « Ages du Four » et de « Vie neuve Habitat 2006 ». En effet, les opérations objet de ces deux budgets sont terminées.

Par ailleurs, pour avoir un meilleur suivi de la convention PUP de la zone en Pougie, il est proposé de scinder le budget annexe et de créer un budget annexe en Pougie 2015 qui comprendra l'ensemble des parcelles non prévues dans le PUP. Ce nouveau budget sera assujéti à la TVA.

## 6) Budget annexe d'assainissement

Il est proposé d'augmenter la surtaxe d'assainissement (part communale) de 2 centimes à compter du second semestre 2015.

La surtaxe passerait de 55 centimes à 57 centimes le mètre cube.

Suite au débat engagé sur ces orientations budgétaires 2015, le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

# DOMAINE ET PATRIMOINE

## 3. Schéma national d'électromobilité – Mandatement du SYDED pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique

Les bornes de recharge pour véhicules électriques sont soumises à une réglementation technique et à une normalisation particulière, a fortiori lorsqu'elles sont installées sur le domaine public. La facilité d'usage est dictée par une harmonisation des équipements et une interopérabilité d'un site à l'autre.

Dans ce contexte, le regroupement des besoins et l'harmonisation des cahiers des charges est une source de simplification des procédures administratives, de gains achats par effet de masse et de garantie de la qualité du service rendu.

Fort des premiers groupements de commandes mis en place pour différents services de l'Etat et de collectivités pionnières (CG Jura) en 2013, le Préfet de Région a proposé de piloter à nouveau différents groupements de commande afin de permettre la finalisation du schéma régional d'électro-mobilité.

Dans le cadre du schéma régional d'électromobilité et de sa déclinaison à l'intérieur du périmètre d'intervention du SYDED, d'échelon départemental, les comités syndicaux du SYDED des 30 juin et 15 décembre 2014 ont validé diverses dispositions concernant ce dossier, rappelées ci-après :

- Autorisation donnée au Président du SYDED dans le cadre du plan national d'électromobilité lancé par l'Etat, à solliciter pour le dossier de l'électromobilité la participation financière de l'ADEME et de toute entité susceptible de contribuer à son financement ;
- Autorisation donnée au Président à faire adhérer le SYDED au groupement de commandes constitué par le SGAR, coordinateur du groupement, dans le cadre de la déclinaison régionale du plan national d'électromobilité ;
- Financement conjoint de l'investissement par l'ADEME, le Conseil Régional de Franche-Comté, les communes et/ou communautés de communes et d'agglomération concernées et le SYDED ;
- Maîtrise d'ouvrage déléguée au SYDED des travaux d'installation et de raccordement des bornes de recharge de véhicules électriques ;
- Propriété communale des bornes de recharge de véhicules électriques ;

- Coût de la maintenance des bornes supporté par les communes à compter de la 4ème année, les trois premières années de maintenance étant comprises dans le prix d'installation ;
- Gestion et prise en charge financière de la supervision des bornes après leur installation par le SYDED ;
- Mise en place de modalités de paiement par les usagers pour l'utilisation des bornes.

Suivant le type de borne installée, l'estimation du coût d'investissement est élaborée à partir des éléments financiers suivants :

- Premières estimations des divers types de bornes de recharge établies sur la base des éléments financiers fournis par le SGAR, estimations présentées au comité syndical du SYDED du 30 juin 2014 ;
- Résultat de l'appel d'offres concernant ce type d'équipement lancé par le SGAR au second semestre 2014 ;
- Coûts de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité sur des comptages électriques existants ou des comptages spécifiques à créer, identifiés dans le cadre d'une convention avec ERDF suite aux premières études techniques réalisées.

Compte tenu des éléments financiers mentionnés ci-dessus et des éléments techniques connus à ce jour, deux types de bornes sont proposés à l'installation, à savoir :

- La borne de type C équipée de deux prises à recharge normale (2 x 3 KVA) et de deux prises à recharge accélérée (2 x 22 KVA) avec recharge simultanée possible de deux véhicules ;
- La borne E dite « frontalière » équipée de deux câbles avec pistolets pour la recharge rapide (2 x 45 KVA) et d'une prise à recharge accélérée (1 x 22 KVA) avec recharge simultanée possible de deux véhicules (un en recharge rapide et l'autre en recharge accélérée), cette dernière borne étant destinée à être utilisée par des véhicules immatriculés en Suisse.

Le coût d'investissement de chaque borne comprend trois ans de maintenance, les coûts de raccordement sur le réseau de distribution publique d'électricité, le système de supervision du fonctionnement des bornes sur le territoire du SYDED, la géolocalisation des bornes, la boucle d'identification de « véhicule ventouse », le système de télépaiement, ainsi que les frais de maîtrise d'ouvrage (MOA) et de maîtrise d'œuvre (MOE). Il est estimé à 12 000 € HT soit 14 400 € TTC pour la borne C, et à 44 000 € HT soit 52 800 € TTC pour la borne E.

La répartition du financement de chaque borne installée se répartit comme suit :

Borne C :	12 000 € HT
ADEME :	6 000 € (50% du montant HT) ;
Région de Franche-Comté :	1 000 € du montant HT ;
SYDED :	2 500 € du montant HT ;
Commune :	2 500 € du montant HT, dont 750 € de frais MOA et MOE.
Borne E :	44 000 € HT
ADEME :	13 200 € (30% du montant HT) ;
Région de Franche-Comté :	1 000 € du montant HT ;
SYDED :	14 900 € du montant HT ;
Commune :	14 900 € du montant HT, dont 2 800 € de frais MOA et MOE.

Les modalités de paiement et de récupération de la TVA par les communes sont en cours d'analyse par les services de la DGFIP.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De mandater au SYDED la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'installation et du raccordement de bornes de recharge de véhicules électriques au SYDED, ainsi que la gestion de la supervision et de la monétique associée, par application des dispositions de l'article L. 2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- D'implanter une borne C rue du Lavoir ;
- De participer à hauteur de 2 500 € pour l'installation de la borne C rue du Lavoir plus 20% de TVA associée ;
- De réserver en permanence deux places de parking pour la borne de recharge pour véhicules électriques installée, et de prendre en charge les travaux de marquage au sol et d'identification par panneau indicateur de chacune d'elles ;
- De prendre en charge les coûts de monétique et de fonctionnement de l'électricité consommée par la borne (abonnement éventuel d'un comptage tarif bleu d'un coût annuel de 600 € TTC actuellement + les kWh consommés), les produits issus de l'utilisation des bornes étant restitués annuellement à la commune par le YSDED, dans le cadre d'une régie de recettes ;
- D'assumer les coûts de fonctionnement de l'électricité consommée par la borne (abonnement éventuel d'un comptage tarif bleu d'un coût annuel de 600 € TTC actuellement + les kWh consommés), les produits issus de la location des places de parking étant restitués annuellement à la commune.

**Rapport adopté à l'unanimité :          Pour: 29                          Contre: 0                          Abstention: 0**

#### **4. Signature d'une convention de mise à disposition d'un local communal avec la Croix Rouge**

La section locale de la Croix Rouge souhaite s'implanter sur le territoire de la commune afin de mener à bien des actions de formations aux premiers secours et d'alphabétisation. A la recherche d'un local en centre-ville, son Président a sollicité la commune.

Après l'exposé des besoins, il est proposé de mettre à disposition de l'association un local de 43.58 m<sup>2</sup> situé 2 rue de la Gare dans le bâtiment dénommé « maison des associations ».

La convention proposée précise les conditions de cette mise à disposition de locaux à compter du 1er mars 2015 pour un montant de loyer de 150 € et 40 € de charge mensuel.

Compte tenu de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les termes de la convention de mise à disposition des locaux sis 2 rue de la Gare à conclure avec la Croix Rouge ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les actes afférents.

**Rapport adopté à l'unanimité :          Pour: 29                          Contre: 0                          Abstention: 0**

#### **5. Modification de l'échange de terrain entre la Commune et Mme Brigitte BULTHE**

Le Conseil Municipal, lors de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2004 a autorisé un échange des parcelles entre Madame Brigitte BULTHE et la Commune, pour mémoire :

*La commune cède la parcelle cadastrée :  
section AH 413 de 30 ca*

Madame Brigitte BULTHÉ cède les parcelles cadastrées :

section AH 416 de 50 ca

section AH 417 de 24 ca

Cet échange s'est effectué sans soulte et les frais de géomètre et de notaire à la charge de Madame Brigitte BULTHÉ

Il y a lieu d'ajouter dans l'acte de vente une servitude de passage sur les parcelles AH 414, AH 416 et AH 417 au profit des parcelles AH 413, AH 415 et AH 418 appartenant Madame Brigitte BULTHE.

A l'unanimité, le Conseil Municipal en décide ainsi.

La présente délibération annule et remplace celle du 6 octobre 2010 n°10-162 envoyée en Préfecture le 20/10/2010.

**Rapport adopté à l'unanimité : Pour: 29 Contre: 0 Abstention: 0**

#### **6. Vie Neuve Habitat 2006 Extension : vente du lot n° 46 à M. et Mme Jordan FAIVRE**

Une demande d'acquisition du lot n° 46 sur le lotissement communal « Vie Neuve Habitat 2006 Extension », formée par les parcelles cadastrées AA n° 513 de 138 m<sup>2</sup> et AA 516 de 770 m<sup>2</sup> (27 rue des Sapins), a été adressée à la commune par Monsieur et Madame Jordan FAIVRE pour y construire une maison individuelle.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la vente au prix de 57,00 € TTC le m<sup>2</sup> des parcelles demandées, soit la somme de :

908 m<sup>2</sup> X 57.00 € TTC = 51 756,00 €uros TTC.

dont 8 626,00 € de TVA sur marge, les frais de notaire étant à la charge des acquéreurs.

Conformément au règlement et au cahier des charges, le pétitionnaire devra réaliser une étude de sol.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la vente et autorise à l'unanimité le Maire à signer les actes afférents à intervenir sous réserve d'usage que les travaux de construction seront entrepris au cours de deux ans, faute de quoi, la parcelle reviendra purement et simplement à la commune.

**Rapport adopté à l'unanimité : Pour: 28 Contre: 0 Abstention: 1**

### **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

#### **7. Formation des élus municipaux**

Monsieur le Maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L 2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2% des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Alors que les organismes de formations doivent être agréés, Monsieur le maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité

- Adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2% du montant des indemnités des élus.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

- Décide selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.

**Rapport adopté à l'unanimité :**

**Pour: 29**

**Contre: 0**

**Abstention: 0**

## COMMANDE PUBLIQUE

### 8. Attribution de marchés de travaux - programme voirie 2015

Une consultation relative aux premiers marchés de travaux du programme de la voirie 2015 a été lancée afin de permettre l'avancée du dossier de subvention déposé auprès du Conseil général du Doubs au titre de l'OPSA (Opérations Partenariales de Sécurité en Agglomération).

Les prestations sont décomposées en 2 lots :

Lot 1 : Rue du Chanoine Brachotte 1<sup>ère</sup> tranche

Lot 2 : Rue de la Lièze 2<sup>ème</sup> tranche (tranche ferme), Rue Montante (tranche conditionnelle)

La consultation, passée en procédure adaptée, a fait l'objet d'une publication au BOAMP, sur l'Est Républicain et sur le site de la Commune. La date limite de remise des offres était fixée au 20 février 2015 à 17h00.

Lot 1 : 3 offres ont été réceptionnées :

- Société BONNEFOY
- Société COLAS
- Société VERMOT

Lot 2 : 3 offres ont été réceptionnées :

- Société BONNEFOY
- Société COLAS
- Société VERMOT

Les offres ont été confiées, pour analyse, au maître d'œuvre le Cabinet BEREST.

Le jugement a été effectué à partir des critères énoncés ci-dessous :

Pondération	Critères
50 %	1-Prix des prestations
35 %	2-Valeur technique
15 %	3-Délai

Lot 1 : une négociation a été engagée avec les 3 candidats le 23 février par écrit.

Lot 2 : Au vu de l'analyse, il a été décidé de ne pas négocier ce lot.

Compte tenu de l'analyse des offres et après avoir entendu le rapporteur, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer les marchés n°2015-1 et 2015-2 aux candidats ayant déposé les offres économiquement les plus avantageuses ;
  - le lot 1 à l'entreprise VERMOT qui sera attributaire pour un montant de 119 921 € HT (143 905.20 € TTC) ;
  - le lot 2 à l'entreprise COLAS qui sera attributaire pour un montant de 347 476.60 € HT (416 971.92 € TTC).
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux correspondant et tout document nécessaire à leur réalisation.

**Rapport adopté à l'unanimité :          Pour: 29                          Contre: 0                          Abstention: 0**

## **9. Extension de la station d'épuration**

Afin de répondre aux besoins engendrés par le développement de la commune et notamment des zones à urbaniser, il devient indispensable de prévoir dans un proche avenir l'extension de la station d'épuration.

Pour ce faire, devant l'exigüité du terrain actuel, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches d'acquisition des terrains jouxtant la station d'épuration et notamment ceux appartenant à l'autorité militaire ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à lancer une consultation en procédure adaptée auprès de différents maîtres d'œuvre afin de retenir un cabinet pour l'élaboration des études préalables et d'avant-projet.

**Rapport adopté à l'unanimité :          Pour: 29                          Contre: 0                          Abstention: 0**

## **INFORMATIONS DU MAIRE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du courrier de soutien adressé par la ville de Maulbronn, jumelle de Valdahon, et par son comité de jumelage, suite aux attentats terroristes perpétrés en France en janvier 2015.

Il remercie les élus pour leur engagement au sein des commissions municipales et salue le travail des services communaux dans le cadre de la préparation du budget 2015.

Il indique quelques dates à retenir :

- Jeudi 12 mars à 20h : Conférence « Pratique écologique à l'échelle d'un jardin » - Espace Ménétrier
- Jeudi 19 mars à 20h : Projection du documentaire « Paysans d'hier et d'aujourd'hui » un film de Alain Baptizet - Espace Ménétrier
- Jeudi 26 mars à 20h : Conseil municipal – Vote du budget
- Inscriptions scolaires : 13 avril de 14h30 à 17h00, 15 avril de 09h00 à 12h00 et 16 avril de 16h00 à 19h00

Le Maire,  
  
Gérard LIMAT

